



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 2025, à 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2025
3. Nomination du bureau du Conseil général pour 2025/2026 :
 - un(e) président(e)
 - un(e) premier(ère) vice-président(e)
 - un(e) second(e) vice-président(e)
 - un(e) secrétaire
 - un(e) secrétaire adjoint(e)
 - deux questeurs
4. Nomination d'un membre de la Commission culture, loisirs et sports, en remplacement de Monsieur Pascal de Preux, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la Commission d'Urbanisme, en remplacement de Monsieur Beznik Hyseni, démissionnaire
- 5 bis Nomination d'un membre du Conseil intercommunal de CESCOLE en remplacement de Mme Amélie Roblin, démissionnaire
6. Comptes 2024
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 292'000.- TTC pour des projets d'ouvrages de protection contre les crues – Le Verny et le Torgueil
8. Interpellations et questions
9. Communications du Conseil communal
10. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 38 conseillers généraux :

BERGQVIST Johan (scrutateur), **BONDALLAZ Stéphane**, **BOULE Bernard**, **BRÜSCHWEILER Ivan**, **BURGAT François**, **BUSCHINI Gianni**, **DONNER Philippe** (premier vice-président), **DUBOIS Ludovic**, **DUBOIS Pierre-Alain**, **DUCOMMUN Tiana**, **EGLI Philippe**, **ERNST Jean-René**, **ETTER Daniel**, **FINGER Evan**, **GASBI Chedlia**, **GUILLAUME-GENTIL-HENRI Marianne**, **HIRTER Jennifer**, **KISANGA-STACCHETTI Makiala** (présidente), **KÜNZI Jean-François**, **MILHAUD DUVERNAY Liza** (secrétaire adjointe), **PESSINA Jean-Marc**, **PLATZ Sarah**, **PROSERPI Mirko** (secrétaire), **RIEDI Jean-Marc** (suppléant), **ROBLIN Amélie**, **SCHEURER Etienne**, **JEANRENAUD Yann** (suppléant), **SPACIO Gemma**, **STEINER Christian** (scrutateur), **STEINER Olivier**, **BENA Daniel** (suppléant), **VERMOT Michel**, **VON ALLMEN Anouk**, **WILLENER Walter**, **WINZ Kilian**, **ZBINDEN Raphaël**, **DRAGANOVIC CEHIC Alma** (suppléante), **VUILLAUME SANGLARD Véronique** (suppléante)

8 excusés (sans les suppléants) : **BOLEA Sonia**, **GODET Louis**, **SCHERLER Laureline**, **SCHWAB Fabian** (second vice-président), **STREIT Naomi**, **LUTHY Marcial**, **JUNOD Magali**, **SUNIER Yann**

Membres du Conseil communal présents : **PLATZ ERARD Solange** (vice-présidente), **MAIER Corinne** (secrétaire), **KUROWIAK Roxane** (secrétaire adjointe) et **DUPASQUIER Philippe** (membre)

Membre du Conseil communal excusée : **AUBERT Natacha** (présidente)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 38

Le nombre d'excusés : 8

La majorité absolue est de : 20

Majorité des 2/3 est de : 26

Communication de la présidente

Mme KISANGA STACCHETTI Makiala (présidente). Bienvenue à tous pour ma dernière séance de présidence du Conseil général. Elle demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Le Groupe UDC aimerait rajouter un point, suite à l'annonce de la démission du Conseil intercommunal de CESCOLE de Mme Amélie Roblin.

Mme KISANGA STACCHETTI Makiala (présidente) Est-ce que les membres du Conseil général seraient d'accord de valider cette modification de l'ordre du jour. Ce nouveau point sera ajouté sous le point 5.

La modification de l'ordre du jour est acceptée en rajoutant le point 5bis : Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de CESCOLE en remplacement de Mme Amélie Roblin, démissionnaire.

2. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour 2025/2026

- **Nomination d'un président** : M. Philippe Donner
- **Nomination d'un vice-président** : M. Pierre-Alain Dubois
- **Nomination d'un second vice-président** : M. Mirko Proserpi
- **Nomination d'une secrétaire** : Mme Liza Milhaud Duvernay
- **Nomination d'un secrétaire adjoint** : M. Christian Steiner
- **Nomination de deux questeurs** : M. Ludovic Dubois et M. Johan Bergqvist

Soumis au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre de la Commission culture, loisirs, sports et tourisme, en remplacement de Monsieur Pascal de Preux, démissionnaire

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes.

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR. Le groupe PLR présente Mme Marie Costa.

Soumis au vote, la nomination de Mme Marie Costa est acceptée à l'unanimité.

5. Nomination d'un membre de la Commission d'Urbanisme, en remplacement de Monsieur Beznik Hyseni, démissionnaire

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes.

M. Olivier Steiner pour le groupe PLR. Nous présentons M. Daniel Etter.

Soumis au vote, la nomination de M. Daniel Etter est acceptée à l'unanimité.

5b Nomination d'un membre du Conseil intercommunal de CESCOLE en remplacement de Mme Amélie Roblin, démissionnaire

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes.

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Le groupe UDC propose M. Walter Willener.

Soumis au vote, la nomination de M. Walter Willener est acceptée à l'unanimité.

6. Comptes 2024

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole au Conseil communal

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Encore une bonne année. C'est une satisfaction de pouvoir présenter de bons comptes ce soir devant vous. Le Conseil communal est satisfait de ce résultat à nouveau positif. Je vais renoncer à entrer dans des détails pour expliquer les augmentations de revenus ou les diminutions de charges en général à l'exception des amortissements dus aux investissements qui sont en hausse et aux charges liées au parascolaire.

J'aimerais commencer par remercier les collaborateurs de la Commune et en particulier ceux du Service financier avec M. Clovis Fahrni à leur tête.

J'aimerais maintenant simplement vous adresser quelques mots au sujet du traitement exceptionnel qu'il y a dans ces comptes. Au sujet des fonds, pour leur dissolution et leur création. Il n'y a pas de changement dans le modèle comptable MCH2. Il y a juste cette année uniquement cette année, une seule fois, ces opérations particulières qui sont passées selon les instructions qu'on a reçues du Canton. Ces écritures sont complexes, compliquées et vous

me voyez désolé de vous avoir fait suer parce que c'est le terme, ce n'est pas transpirer c'est suer parce que je pense qu'il y a eu quelques mots peut-être un peu plus hauts que d'autres pour exprimer la frustration que vous avez pu ressentir.

Ces opérations ne sont aussi pas seulement complexes ou compliquées en général, elles sont compliquées dans la loi, elles ont été revues par notre fiduciaire qui les a validées, mais qui trouvait qu'on pouvait aussi faire les choses d'une autre façon.

Ensuite, le Conseil communal a voulu vous expliquer les choses avec suffisamment de détails en français et en essayant de le faire sous forme de schéma. On a essayé de le faire en espérant simplifier votre lecture et c'est un gros exercice, en plus, on le faisait que pour cette année 2024. J'espère que ça aura quand même contribué à ajouter un petit peu de lumière dans ces ténèbres d'opérations.

Je passe maintenant à des considérations par rapport à la situation financière de la Commune, mais vous donne quelques réflexions par rapport aux investissements et endettements.

Le frein à l'endettement qui est un paramètre parmi d'autres qui peut nous permettre de gérer les investissements. C'est celui qui a été utilisé ces dernières années, mais il y a d'autres paramètres et je vais en prendre un tout simple qui est la liquidité ou les fonds à disposition sur notre compte en banque.

Je choisis volontairement quelque chose de très parlant, que nous puissions mettre ce critère en avant, on pourrait paraphraser un dialogue connu du film les Intouchables : « *pas de sous, pas d'investissement* ».

Il y a deux aspects qui illustrent la situation de la Commune dans ce cas-là : soit on trouve des recettes pour réaliser des investissements qu'on souhaite faire à une certaine hauteur, soit on fait avec l'argent qu'on a en ce moment. On fixe des priorités et on doit renoncer à réaliser tous les projets ou on songe à réduire certaines prestations. Donc il y a une balance entre vouloir réaliser certains investissements et avoir suffisamment de moyens pour pouvoir le faire.

Différents éléments ont été abordés à ce sujet aussi, pourquoi pas profiter des taux bas et s'endetter actuellement. Mais qu'est-ce qu'on fait le jour où les taux augmentent à 4% ?

Et puis avoir un trésor de guerre sans avoir de but, c'est aussi compliqué d'envisager comme ça.

J'aimerais souligner ici les bons échanges que nous avons avec la Commission financière, un dialogue constructif, soutenu avec ses membres. Le Conseil communal apprécie ces échanges.

Voilà pour les quelques mots d'introduction que je souhaitais vous adresser et je suis à disposition pour répondre à vos questions.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux commissions.

M. François BURGAT pour la Commission financière. Lors de sa séance du 5 juin 2025, la commission financière a débattu des comptes en présence des membres du Conseil communal ainsi que du directeur des finances.

La séance a été animée par un esprit constructif de tous les participants.

La Commission a préavisé les comptes à l'unanimité des membres présents avec remerciements au Conseil communal ainsi qu'à l'administration communale.

Certains indicateurs sont bons, notamment un bénéfice opérationnel de CHF 2.2 millions et un résultat total positif de CHF 240'000.-. Les recettes fiscales présentent également un écart positif de CHF 1,2 million.

Le bénéfice opérationnel s'élève à CHF 1.1 million comme M. Philippe DuPasquier l'a expliqué, après retraitement de produits et de charges non monétaires, à savoir la dissolution de la réserve de la taxe d'équipement, la variation de la provision sur crédit d'engagement ainsi que les prélèvements à la réserve d'amortissement du patrimoine administratif et de retraitement du patrimoine financier.

Cependant, et même si le frein à l'endettement est respecté sur la base des comptes présentés pour l'année 2024, le découvert de financement pour l'exercice sous revue est de CHF 11.7 millions.

Ce découvert de financement interpelle et inquiète les membres de la Commission financière.

Au-delà des comptes 2024, les commissaires sont unanimement de l'avis qu'il est désormais nécessaire d'évaluer les mesures qui doivent être entreprises, à court et à moyen terme, pour éviter la spirale de l'endettement qui happe déjà la Commune de Milvignes.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR. Lors de sa séance de préparation de ce lundi 23 juin, le groupe PLR a discuté du rapport des comptes 2024 de notre Commune.

Le point principal qui a été discuté est l'augmentation importante de la dette qui dépasse maintenant les CHF 60 millions de francs. Par chance, les taux d'intérêt de nos emprunts sont bas et ne préteritent pas trop les résultats opérationnels, mais il est clair pour le groupe qu'une telle augmentation annuelle de la dette n'est pas soutenable. Cette augmentation de la dette contraste avec un résultat opérationnel positif qui n'est finalement pas représentatif de la santé financière de la Commune. Le groupe PLR regrette que le passage au système MCH2 n'ait pas amené la clarté attendue, mais au contraire une plus grande complexité de lecture des comptes.

Le souci principal de la Commune est lié à la fois au niveau des investissements et à un cache-flot insuffisant qui ne permet plus de financer ces investissements, ni même la totalité du ménage commun. Le groupe PLR attend du Conseil communal en collaboration avec la Commission financière une proposition concrète sur la position à adopter au budget 2026 pour mettre fin à cette augmentation importante de la dette.

Pour le groupe PLR, cette situation est clairement synonyme de la fin des investissements dits luxueux que nous ne pouvons plus nous permettre et nous serons attentifs pour les prochaines demandes de crédit à ce qu'elles se cantonnent au strict nécessaire.

Le groupe PLR conscient des défis exprimés ci-dessus approuvera les comptes 2024 tels que présentés.

Mme Liza MILHAUD DUVERNAY pour le groupe socialiste. Après examen attentif des comptes 2024 de la Commune, le groupe socialiste tient en tout premier à remercier ceux et celles qui les ont tenus avec rigueur.

Le résultat de l'exercice, légèrement supérieur aux projections initiales, s'explique notamment par une conjoncture fiscale plus favorable que prévu. Les investissements réalisés sont effectivement élevés cette année, ce qui a eu pour effet d'augmenter la dette, et cela pourrait faire réagir certaines et certains d'entre nous.

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'un tel niveau d'investissement reflète avant tout une volonté affirmée, celle d'assurer à nos concitoyens et concitoyennes des infrastructures qui répondent à leurs besoins. De plus, nous sommes fiers de pouvoir offrir des prestations de qualité pour les jeunes et les moins jeunes de notre Commune. Ceci est aussi un investissement pour l'avenir.

Nous faisons le choix de ne pas léguer aux générations futures une commune fragilisée, avec des infrastructures vieillissantes et un tissu social dégradé.

Aux pages 56 à 58 du rapport, on peut observer que plusieurs indicateurs financiers restent bons et que la situation globale reste maîtrisée.

Néanmoins, il va sans dire que, pour la suite de la législature, le taux d'endettement ainsi que les charges de fonctionnement continueront de retenir toute notre attention.

Pour conclure, le groupe socialiste recommande, à l'unanimité, l'acceptation des comptes 2024, et se réjouit de constater que la commune reste dynamique en préparant un avenir durable.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Les comptes 2024 sont particulièrement difficiles à comprendre à cause de ces transferts de « réserve » à « fonds ».

Ce que nous retenons surtout, c'est que le bénéfice de CHF 200'000.- n'est pas vraiment représentatif de la santé des finances communales puisqu'il a fallu emprunter CHF 7,2 millions supplémentaires pour financer le ménage communal.

Nous sommes très inquiets pour le financement des gros investissements à venir.

Mais nous relevons avec plaisir le gros travail accompli par tous les collaborateurs du service en charge pour établir et expliquer ces comptes et nous les en remercions.

Ces comptes ayant été révisés par un mandataire externe, le groupe acceptera les comptes 2024.

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. À première vue, les comptes 2024 pourraient presque rassurer. On nous parle d'un excédent, d'un bénéfice modeste, et d'une fortune nette de 18 millions de francs. Mais ce tableau flatteur est en réalité une façade. Car lorsqu'on lit les comptes sérieusement, dans le détail, ce que l'on découvre est tout sauf réjouissant.

Les recettes fiscales sont extraordinaires pour l'année 2024 ainsi que pour toutes les communes et le canton. Cependant, nous avons une tendance chronique avec une prudence excessive de sous-estimer nos recettes fiscales ce qui fausse non seulement notre vision financière, mais empêche aussi un débat politique sincère sur l'utilisation de nos ressources.

Mais là où la situation devient franchement préoccupante, c'est sur le plan de l'endettement. En une seule année, notre dette a augmenté de CHF 7,2 millions pour atteindre un total de CHF 60,5 millions de francs. Nous dépassons désormais un taux d'endettement de 120 %. Plus on s'endette, moins on inspire confiance aux prêteurs, plus les taux grimpent, plus nos marges financières se réduisent. Cette spirale n'est pas théorique : elle est déjà en marche. Aujourd'hui, le service de la dette, c'est-à-dire les intérêts et les amortissements, absorbe à lui seul 17 % de nos revenus courants. Cela signifie concrètement que 17 francs sur 100 que la Commune encaisse servent uniquement à payer la dette. C'est énorme et c'est déjà en train d'entraver notre capacité à investir dans des projets nouveaux.

Parlons justement de notre capacité d'investissement. Le rapport affiche un taux d'autofinancement à 105 %. Mais ce chiffre est gonflé artificiellement par des recettes exceptionnelles et des dissolutions de réserves. En réalité, si l'on retire ces mouvements uniquement comptables, le taux tombe à 45 %. C'est ridiculement bas. Ce niveau d'autofinancement est non seulement insuffisant pour financer les investissements prévus, mais il est aussi en infraction avec les exigences du frein à l'endettement et ça ne serait pas la première fois que nous ne respectons pas le frein !

Le Conseil communal lui-même le reconnaît dans le rapport : avec la trajectoire actuelle, le mécanisme du frein à l'endettement va bloquer nos investissements à venir. Or, des projets majeurs sont déjà planifiés, attendus, parfois votés. Dans quelques années, si nous n'avons pas corrigé notre trajectoire, nous serons dans l'impossibilité de les réaliser, sauf à couper dans le vif des prestations ou à augmenter drastiquement les impôts.

Derrière ce résultat prétendument positif, ce sont en réalité des écritures comptables exceptionnelles qui le rendent présentable. On parle ici de dissolutions de fonds, de reclassifications de recettes exceptionnelles en recettes ordinaires et d'amortissements non planifiés. Tout cela, c'est de la technique comptable. Légalement, c'est correct. Politiquement, c'est une illusion. Cela donne l'impression que tout va bien, alors que les fondations se fragilisent.

Dans ce contexte, on ne peut pas faire l'impasse sur une autre dynamique préoccupante : la croissance continue des charges fixes. Depuis la fusion, l'effectif communal est passé de 31 à 39,5 EPT, soit plus de 25 % d'augmentation. Même si certains postes sont

refacturés ou prévus et votés par notre autorité, cela reste une charge structurelle lourde, rigide, et difficile à ajuster en cas de tension budgétaire. Cela nous rend de plus en plus dépendants de recettes fiscales élevées, sans garantie qu'elles se maintiennent à long terme.

Alors oui, la fortune nette est de 18 millions. Mais c'est une photographie trompeuse. Cette réserve fondra très vite si nous devons financer des investissements sans autofinancement suffisant et sans pouvoir emprunter. Notre fortune ne compensera jamais un déséquilibre structurel qui s'aggrave chaque année.

Nous devons cesser de nous rassurer avec des bénéfices de façade. La réalité, c'est que nos finances sont sous pression, que notre autonomie s'érode et que notre capacité à investir est en train de disparaître. Ce n'est pas parce que les chiffres sont techniquement "bons" qu'ils traduisent une bonne santé financière.

Il est temps d'ouvrir les yeux, de dire les choses clairement et de reprendre le contrôle de nos finances. Sinon, dans cinq ans, nous n'aurons plus d'autre choix que l'austérité.

Malgré tout, notre groupe remercie la tenue du compte qui est légalement conforme et très bien tenu, nous les accepterons à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) passe en revue les comptes page par page

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Page 63, taux sur les emprunts 2024 : Où on a la liste des emprunts en particulier les nouveaux emprunts de 2024, CHF 13.5 millions avec des remboursements également de CHF 3 millions plus quelques amortissements, mais ce qui m'interpelle c'est les taux auxquels les emprunts ont été contactés en 2024 environ 1.6%, 1.7 % que ce soit la Banque cantonale ou PosteFinance.

C'était l'année passée, on est d'accord, mais quand on sait que la Banque Nationale suisse met le taux directeur à 0 implique forcément une diminution des taux et aussi par rapport à certains emprunts, je trouve qu'on est relativement élevé. Est-ce que ce taux élevé est dû aussi au fait que dans les Communes il n'y a plus une garantie de pérennité, je ne sais pas si les communes sont aussi classées selon les critères en A, A+, etc... Je trouve ce taux élevé.

M. Philippe DUPASQUIER, conseiller communal. C'est peut-être un taux qui était élevé parce qu'il y a eu toute une période de taux très bas qui ont précédé donc les taux sont remontés et actuellement ils redescendent donc c'était des taux qui étaient tout à fait intéressants quand on a procédé à ces renouvellements ou à ces nouveaux emprunts et quand on procède, on ne fait pas un appel d'offres, mais on peut passer soit par des courtiers, soit appeler en direct différents établissements et voir ce qu'on nous propose.

Donc on a une concurrence qui est là et ce qui nous permet d'avoir des taux qui sont intéressants au moment où on conclut ces emprunts. Donc c'était une situation qui était celle qui reflétait les taux en 2024 et puis il y a eu effectivement un changement maintenant avec déjà plusieurs baisses depuis 2024.

En ce qui concerne la notation des Communes, les grandes communes ont des « rating », mais la Commune de Milvignes n'a pas une taille suffisante pour se lancer dans une opération de ce genre et ça coûterait extrêmement cher.

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Pages 72-73, en lien avec l'immeuble Mûriers 2, je vous fais la lecture du commentaire : « *Cette augmentation de la consommation d'énergie est inexplicable. À noter qu'en cours d'année, le tarif CADBAR a augmenté de 112 à 116* ».

Est-ce que le commentaire est mal rédigé ? Comment est-ce qu'on peut dire dans un commentaire au compte qu'une augmentation est inexplicable ? Je rappelle que notre rôle en tant que législatif est de vérifier les dépenses qu'elles soient justifiées ou pas.

Notre groupe est assez surpris pour ne pas dire choqué de voir qu'une dépense plus grosse en tout cas peut-être inexplicable dans les comptes. Est-ce qu'on a plus de détails ? c'est un commentaire qui est mal rédigé ? On aimerait avoir des détails.

M. Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Malheureusement c'est le dicastère de Natacha Aubert et cette dernière est absente. On va lui communiquer la question puis on reviendra vers vous (voir annexe 1).

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Pages 145-146 On s'est questionné sur l'immeuble Bâla 13, en l'occurrence sur les loyers et fermages. On voit qu'on a CHF 25'000.- en moins comparé aux comptes 2023 et CHF 21'000.- en moins comparé au budget, on nous dit qu'un appartement est difficile à relouer, or on est dans une période où on a besoin de revenu. On s'étonne quand même qu'un appartement ou plus en tout cas soit à louer sur la Commune pendant plus d'une année complète.

Est-ce que le Conseil communal est vraiment proactif dans sa recherche de locataires sachant qu'on a besoin infiniment de ressources ? C'est pour nous assez grave de voir qu'on a des appartements avec une perte de CHF 20'000.- qui ne sont pas loués sur une année complète (voir annexe1).

Soumis au vote, l'arrêté relatif aux comptes 2024 est adopté à l'unanimité avec remerciements au Conseil communal et à ses auteurs.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 292'000.- TTC pour des projets d'ouvrages de protection contre les crues – Le Verny et le Torgueil

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole aux commissions

M. Raphaël ZBINDEN pour la Commission technique. Pour rappel, le Conseil général a voté le 15 décembre 2022, un crédit d'engagement de CHF 250'000.- TTC pour un plan d'entretien des cours d'eau et un concept de protection contre les crues.

Lors de notre séance du 28 avril, le mandataire nous a présenté le concept de protection contre les crues qui a fait circuler le classeur qui regroupe toutes les étapes d'entretien des cours d'eau de notre Commune.

Le concept met en avant une carte des dangers, selon les risques, entre forts, moyens à faibles ainsi que les éléments résiduels et la durabilité des bâtiments potentiellement impactés. Tant le concept des études ainsi que la réalisation des travaux sont subventionnés à hauteur de 35% par la Confédération et de 35% par le Canton, sous réserve que la version choisie par la Commune soit celle révisée par le Canton. Il faut préciser que c'est la version 3 qui a fait l'objet des discussions.

Lors de notre séance du 2 juin, nous nous sommes interrogés sur la dangerosité de chacun des cours d'eau et il s'avère que le Verny est celui pour lequel les risques sont les plus élevés en lien avec la forte densité de population sur son passage.

En second vient le Ruz Chatru pour lequel des discussions sont en cours avec la commune voisine de Neuchâtel et enfin vient le Torgueil, qui, s'il déborde, inondera principalement, mais pas seulement, la route cantonale. Suite à la présentation ainsi qu'à nos discussions successives au sein de la Commission, il nous est apparu comme opportun de pré avaliser la variante 3 qui semblait la plus adéquate. Subvention maximale et diminution du risque le plus important. Compte tenu des événements climatiques de plus en plus extrêmes.

Le rapport a été approuvé par 4 voix pour et 1 voix contre.

M. François BURGAT pour la Commission financière. Lors de la même séance du 5 juin 2025, la commission financière a retenu la variante 3 (Verny et Torgueil), d'ailleurs recommandée par les mandataires et le Canton, car il s'agit de l'étude de la variante la plus rentable en termes d'impact.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole aux groupes.

M. Jean-François KUNZI pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a examiné très attentivement le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 292'000.- TTC pour des projets d'ouvrages de protection contre les crues – Le Verny et le Torgueil.

Comment des ruisseaux à l'apparence paisible peuvent-ils se transformer, soudainement, en torrents furieux et dévastateurs ? Nous sommes obligés, aujourd'hui, de prendre en compte le réchauffement climatique et une de ses conséquences, les accumulations, sur un territoire restreint, de pluies diluviennes qui gonflent démesurément ces ruisseaux. Chacune et chacun d'entre nous a encore en mémoire les deux tragédies qui ont frappé les villages de Dombresson et de Cressier. Les exemples, hélas, ne manquent pas et ont tendance à se multiplier.

Nous ne pourrions pas dire que nous n'étions pas avertis. Aussi, suivons l'adage. « Mieux vaut prévenir que guérir » !

Le Groupe socialiste se prononce clairement et unanimement en faveur du crédit demandé.

M. Daniel ETTER pour le groupe PLR. Nous avons passé en revue la demande de crédit d'engagement pour des projets d'ouvrages de protection contre les crues.

Nous comprenons bien le choix de la solution proposée et n'avons pas de remarque à faire, mais nous demandons que la Commission technique soit tenue au courant de l'avancé des projets de protection contre les crues et de ses résultats.

Le PLR acceptera à l'unanimité la demande de crédit d'engagement de CHF 292'000.- pour la protection contre les crues, le Verny et le Torgueil.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Pour notre groupe, lorsque nous examinons des crédits, quels qu'ils soient, la question que nous nous posons c'est de savoir si ce crédit est nécessaire, indispensable ou inutile.

Ce qui est intéressant ici, c'est que ce rapport présente les 3 éléments, c'est-à-dire l'indispensable, le nécessaire et l'inutile.

Pour l'indispensable, nous estimons que, contrairement à ce qui est dit, que le projet le plus indispensable c'est Le Ruz Chatru. Aujourd'hui on voit déjà des dégâts notamment à hauteur de la rue de la Pacotte où ça déborde régulièrement et ça pose problème, car cela empêche les gens de passer. Il y a des propriétaires privés qui sont bordiers du Ruz Chatru qui ont pris des dispositions pour se protéger. Mais par contre nous partageons entièrement l'avis du Conseil communal qu'il faut attendre.

On sait, en effet, que pour le moins 80% des eaux Le Ruz Chatru proviennent de la Commune de Neuchâtel, respectivement parlant de Corcelles-Cormondrèche où ces dernières années on a augmenté de manière presque déraisonnable les surfaces étanches, imperméables par des constructions et cela a un impact direct sur Le Ruz Chatru.

Il faut que la Ville de Neuchâtel aille rapidement de l'avant ensuite qu'on puisse voir quelles solutions sont apportées parce que finalement c'est plutôt Auvernier qui souffre de cette situation. Il faudra faire très attention aussi qu'en fonction des solutions qui sont proposées que chaque commune participe de manière équitable aux aménagements qui seront rendus nécessaires. Parce que l'on sait que du côté d'Auvernier à part quelques chemins et routes directement sur Le Ruz Chatru, l'eau ruisselle par ce ruisseau, la plupart des surfaces c'est de la vigne ou des terrains qui sont assez perméables.

Donc pour Le Ruz Chatru, nous considérons le moment venu probablement comme indispensable. On voit aussi que c'est un projet qui va coûter probablement cher à moins de la solution esquissée dans le rapport que vous avez utilisé comme un trop-plein le terrain de football, cette solution est relativement avantageuse.

Concernant maintenant le Verny, pour nous ce projet est nécessaire, il n'y a pas de discussion possible, il est dans une zone très habitée, très urbanisée et les aménagements doivent être faits sans discussion, ce n'est pas indispensable, mais nécessaire, il n'y a pas de problème.

Par contre pour le Torgueil, on est typiquement en présence d'une dépense inutile, le rapport lui-même dit que ce ruisseau n'a pas de face critique. C'est inscrit sur le haut de la page 9.

Pour assumer l'écoulement en cas de très fortes pluies, à mon avis, il suffirait de le nettoyer correctement parce qu'aujourd'hui 26 juin, il y a au moins 20% du débit possible entravé par l'herbe, la mousse et tout ce qui traine dans le ruisseau donc cela empêche l'eau de s'écouler

normalement, c'est bien de le faire au mois d'août ça serait mieux de le faire au mois de juin, les orages ont plutôt tendance à venir à partir du mois de juin. Il suffit aussi de nettoyer régulièrement dès qu'on aperçoit un orage qui se trouve à hauteur de la route la Brena qui est justement prévue pour ça, mais ce déversoir il est assez bien occupé en tout cas pas par de l'eau.

Donc à ce moment-là nous estimons que le Torgueil n'est pas indispensable. Au contraire, c'est une dépense inutile, alors vous allez me dire ce n'est pas grand-chose puisque, en crédit, on nous parle pour l'étude de CHF 43'000.- après il y a des postes probablement qui sont dans les autres rubriques, nous estimons à peu près que les études sur le Torgueil portent sur CHF 60'000.- une étude pour faire les travaux pour CHF 257'000.- il y a à mon avis quelque chose qui ne joue pas.

Parce que l'on sait que pour le Verny l'étude c'est à peu près CHF 92'000.- qui est indiquée en page 10 pour des dépenses prévues de CHF 2.9 millions. Là il me semble que la proportion et l'étude des travaux sont relativement logiques et correctes. Pour le Torgueil CHF 43'000.- pour dépenser ensuite CHF 257'000.- ça ne vaut pas la peine donc nous attendons la réponse du Conseil communal nous proposerons d'amender le rapport de crédit demandé en l'imputant de tout ce qui concerne le Torgueil et de diminuer la somme demandée de CHF 60'000.-.

M. Bernard BOULE pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Nous approuvons à l'unanimité le crédit demandé.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. J'ai donc relevé que la Commission technique devra être informée des résultats des études, c'était prévu, on le fera et vous aussi, vous serez informés parce que finalement la demande de crédit que vous avez reçu, inclut un bilan du concept que nous avons reçu qui fait 60 pages, mais qu'on vous a condensé en introduction de cette demande de crédit.

Nettoyer le Torgueil et les verseurs d'orages de la route de la Brena, demain je demanderai aux équipes de la Voirie techniquement où ils en sont si c'est possible de le faire ou si c'est déjà fait, mais de toute évidence ce n'est pas fait. Donc ça sera la priorité de demain.

Les risques liés au débordement du Torgueil, c'était une question qui était posée, je vais vous lire des extraits du concept de protection contre les crues en lien avec le Torgueil donc la problématique d'inondation des voies ferroviaires, c'est ça qui pêche en premier. Si l'eau atteint les voies (point 1), elle se dirige vers l'est et provoque l'inondation des bâtiments situés en aval du chemin de fer. Au-delà des voies, le débordement s'écoule soit sur la route (dont le niveau inférieur au terrain naturel canalise efficacement les écoulements), soit dans les vignes (point 3). L'eau débordée dans les vignes traverse le talus ferroviaire (point 4) pour rejoindre à nouveau le cours d'eau plus en aval. Le débit canalisé sur la route (point 2), en revanche, traverse les voies et se dirige en partie vers le Ruz Chatru (point 5), aggravant la situation dans le secteur du château.

Le Torgueil, son problème, c'est qu'il va remplir le Ruz Chatru quand il déborde.

Les débordements qui se produisent au niveau de la route de la Gare (point 6) se dirigent en partie vers l'est à travers les vignes et en partie le long de la route, en direction du rond-point et des étangs (point 7). Ce sont les risques liés au débordement du Torgueil. Donc si on résume, on a des risques pour les voies ferroviaires, on a des risques de remplissage du Ruz Chatru qui sera certainement, lui aussi, en train de déborder à ce moment-là et on a des risques au niveau de la route cantonale.

L'estimation du montant des dommages avant mesures c'est-à-dire si on ne fait rien, pour une pluie trentennale, on peut attendre 3 millions, pour une pluie centennale c'est étonnement un peu moins parce que l'eau avec la pression va se dévier différemment et ce n'est pas le Torgueil qui va poser problème c'est le Ruz Chatru qui va poser plus de problèmes. Pour la crue tricentennale, là on atteint 5 millions, malgré le fait, qu'effectivement, principalement c'est dans les vignes qu'il va déborder.

Vous avez en dessous l'estimation du montant des dommages si on réalise les mesures qui ont été proposées dans le concept et qu'on voudrait affiner avec cette demande de crédit. Avec une crue trentennale, on réduit drastiquement les effets d'un débordement du Torgueil et

également pour la crue centennale. Par contre on ne changera rien à la crue tricentennale. Il y a certaines choses qu'on peut faire et d'autres pas.

Le coût des mesures, vous l'avez relevé, lié au Torgueil si vous nous permettez d'avoir les CHF 43'000.- qui nous permettront de faire l'étude aboutie à plus ou moins 10%, très probablement qu'on s'orientera vers un investissement au niveau des mesures du Torgueil qui se limite à CHF 265'000.- plus ou moins 30%. Ce n'est effectivement rien comparé à ce qu'on devra investir pour le Verny, qui lui, nécessitera des mesures à hauteur de presque CHF 3 millions, estimé à plus ou moins 30%.

Qu'est-ce qu'on va faire avec ces CHF 265'000.- environ sur le tronçon 1, c'est-à-dire les points 1, 2 et 3. Il est prévu l'élargissement du cours d'eau et des ouvrages, mais ce n'est pas recommandé, car il y a les vignes autour et on n'aimerait pas avoir de problèmes avec les vigneron, car cela ne servirait pas à grand-chose d'élargir à cet endroit-là. Le cours d'eau devrait être canalisé sur une longueur très importante, une augmentation de la capacité nécessiterait des interventions importantes impliquant l'arrachage de vignes et un coût très élevé donc on ne fera rien sur ce tronçon-là.

La déviation des eaux sur la route serait partiellement recommandée, la pente significative combinée à la faible rugosité de l'enrobé entraînerait des vitesses très élevées impliquant un danger pour les usagers et les objets donc les bâtiments proches du tracé, c'est pour cela que cela est partiellement recommandé, ce n'est pas vraiment ça qu'on aimerait faire non plus. Ce qui n'est pas recommandé non plus c'est la dérivation dans les vignes par un flux canalisé cette variante aurait d'importantes conséquences sur les terrains viticoles par le ravinement.

Donc ce qui est recommandé pour ce tronçon-là donc les points 1, 2, 3 c'est une dérivation dans les vignes comme aujourd'hui. Conclusion on ne fait rien pour ce tronçon-là.

Le 2^e tronçon est les points 4 et 5 aucune intervention prévue. L'eau passera sur la route sous les voies de chemin de fer. Par contre, la réalisation d'un bassin de rétention au Ruz Chatru serait un plus. Ça veut dire que sur ce 2^e tronçon, il n'est rien prévu non plus par contre il faut agir sur le Ruz Chatru.

Sur le 3^e tronçon, c'est le point 6, là l'objectif est de maintenir l'eau sur la route en direction du rond-point et des étangs en inversant la pente de la route de la Brena c'est ça qui va coûter. C'est utiliser cette route cantonale et le canton est d'accord pour ça comme un toboggan d'eau pour amener cette eau directement aux étangs.

Et le 4^e tronçon, point 7, l'inondation de la route de la Brena devra s'accompagner d'un dispositif d'alarme et d'intervention qui empêcherait le transit sur les routes concernées en cas de crues, car il est estimé à une hauteur de 20 cm d'eau si on arrive à faire la déviation comme le préconise le concept de protection contre les crues.

Alors oui, ça pourrait être secondaire, mais tant qu'on ne peut pas agir sur Le Ruz Chatru parce qu'aujourd'hui Neuchâtel n'est pas aussi avancé que nous sur ces études et donc ne va pas pour l'instant retenir le Ruz Chatru c'est à nous de faire en sorte de ne pas continuer à faire gonfler le Ruz Chatru et en plus en traitant et le Verny et le Torgueil en même temps on a une synergie financière, c'est-à-dire que les ingénieurs travaillent en même temps sur les 2 sujets. On ne va pas leur demander de revenir plus tard pour nous refaire un 2^e rapport spécifique au Torgueil donc refaire des heures. En leur demandant de faire travailler la même équipe sur les deux mêmes sujets, on ose espérer que ça va nous coûter moins cher que de travailler sur les deux sujets de façon séparée.

J'espère avoir répondu à vos questions.

- Estimation du montant des dommages AVANT mesure

Dommages	Objets	Vignes	Somme
HQ30	2'373'000	646'000	3'020'000
HQ100	1'846'000	503'000	2'349'000
HQ300	3'910'000	849'000	4'758'000

- Estimation du montant des dommages APRÈS mesures

Dommages	Objets	Vignes	Somme
HQ30	16'000	271'000	287'000
HQ100	13'000	210'000	223'000
HQ300	3'910'000	849'000	4'758'000

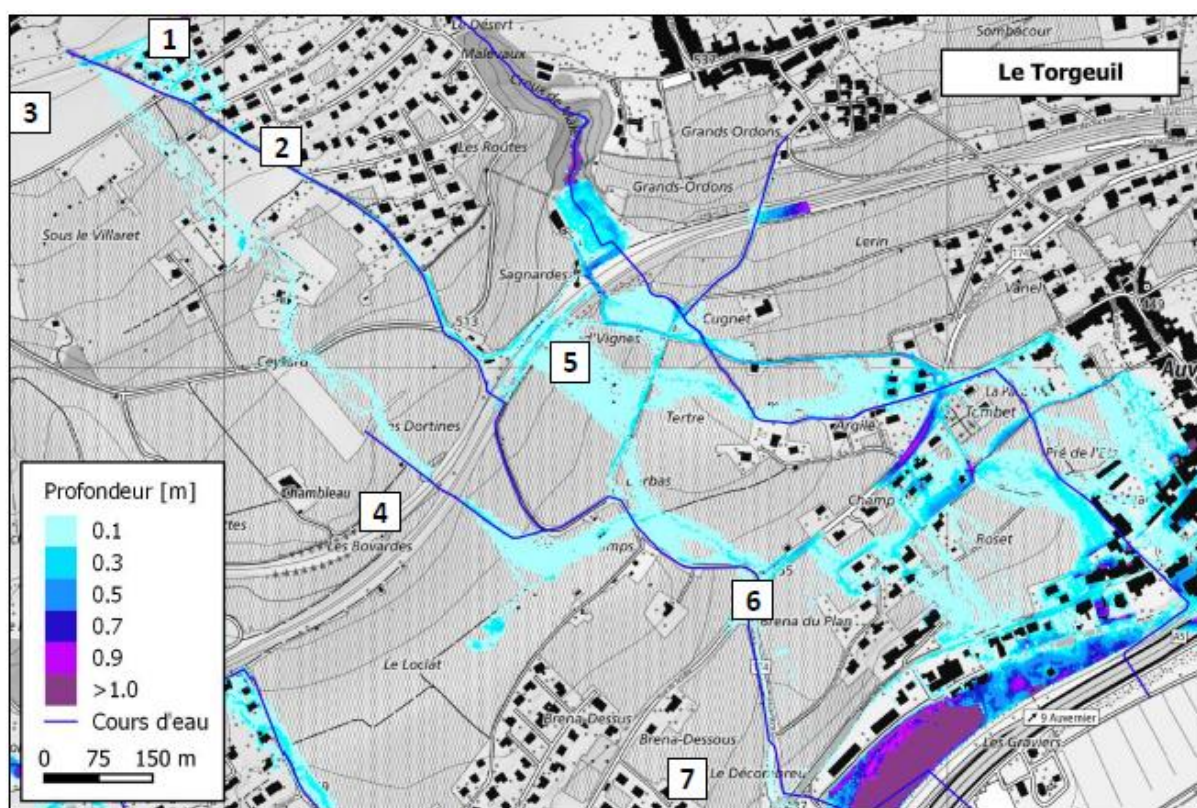


Figure 7 - Profondeurs T100 selon modèle Basement

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Merci pour ces réponses extrêmement détaillées et je suis satisfait en grande partie de la réponse en particulier d'apprendre qu'il ne se fera rien en haut côté de Corcelles sur les lignes de chemin de fer et que le seul problème à résoudre c'est celui du débordement à l'intersection de la route cantonale, où on devra investir CHF 260'000.- pour inverser la pente de la route. Là, mes bras m'en tombent quand c'est que l'État a refait cette route ? Ce n'est pas possible ces ingénieurs, qu'ils se débrouillent avec leur pente donc je maintiens ma proposition de diminuer ce crédit.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Le Torgeuil effectivement coule à droite et il est donc canalisé sur la droite, mais quand il déborde, il déborde sur la route cantonale qui, elle, penche vers la gauche donc en fait son débordement implique qu'il va couler sur la gauche et il s'agirait de faire le dévers dans l'autre sens de la route, c'est-à-dire de maintenir ce Torgeuil à droite de la route.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente). Le groupe UDC propose une modification de l'arrêté en diminuant le montant alloué et passer ainsi de CHF 292'000.- à une somme de CHF 249'000.-.

Il est relevé que l'entrée en matière doit être votée avant une demande de modification du montant de l'arrêté.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, la modification du montant alloué CHF 292'000.- à CHF 249'000 à la demande de crédit d'engagement pour des projets d'ouvrages de protection contre les crues – le Verny et le Torgueil est refusé par 32 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et elle soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 292'000.- TTC pour des projets d'ouvrages de protection contre les crues – Le Verny et le Torgueil est accepté par 35 voix pour et 2 voix contre.

8. Interpellations et questions

Interpellations :

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à M. Ivan Brüsweiler pour le développement de la première interpellation.

M. Ivan BRÜSCHWEILER, à titre personnel. Il s'agit d'une interpellation personnelle qui s'intitule Black-Out à Milvignes, où, quand, comment ?

Le 28 avril dernier, midi, une ligne haute tension de Catalogne devient défaillante à la suite de la panne d'un disjoncteur. La panne se propage rapidement à toute l'Espagne et une partie du Portugal provoquant un black-out total : avions, bus et trains s'arrêtent, les ordinateurs et tout l'électroménager s'éteignent, les bancomats et les stations d'essence se ferment, les cartes de crédit affichent dommage, et, après une heure ou deux, les téléphones portables ne fonctionnent plus. Cela va durer 12 à 18 heures.

Est-ce exceptionnel ? Non, en 2012, une telle panne avait touché 650 millions d'Indiens, et d'autres pannes sont recensées à la surface du globe.

Sommes-nous vulnérables à Milvignes ? Probablement oui, dans notre pays, ou, par contamination depuis un pays voisin.

Dans un tel cas, quel plan existe à Milvignes pour protéger la population d'une panique générale et subvenir aux besoins essentiels ?

Essayons de dresser la liste des problèmes :

- Existe-t-il un point de rendez-vous dans chacun de nos villages pour informer la population ?
- À quel moment donne-t-on l'information ? Quelle heure ?
- Faut-il un support écrit (fatalement à la main) ?
- Comment appeler les secours en cas d'urgence : les signaux de fumée ou le messenger à cheval semblent inefficaces, dispose-t-on de téléphones sécurisés ?

La Commune peut-elle subvenir aux besoins essentiels des plus nécessiteux, si la panne se prolonge plus longtemps qu'en Espagne ?

Si un plan existe, je suggère qu'il soit diffusé, avec tous les détails, par exemple dans Milvignes-info pour que tout le monde sache comment réagir.

Les mesures préventives, que chaque citoyen doit connaître et prendre, pourraient faire l'objet d'un rappel, par exemple dans Littoral-Région puisque cela concerne tous les citoyens même des autres Communes.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Exceptionnellement la réponse se fera à deux voix. La première démarre en sous-sol, vous avez raison de soulever la question : en matière de risque de black-out, notre Commune est aussi vulnérable que le reste de la Suisse et de l'Europe.

Le réseau électrique européen est interconnecté, et une défaillance majeure, même à l'étranger, peut effectivement avoir des répercussions locales. Conscients de cette réalité, nous étudions actuellement des solutions concrètes pour renforcer notre résilience énergétique locale.

Deux axes prioritaires sont en cours d'analyse :

Le premier point étant le stockage d'énergie : nous évaluons des systèmes permettant de stocker l'électricité produite localement par des installations photovoltaïques. Ces batteries pourraient être utilisées pour garantir, en cas de panne généralisée, une alimentation minimale de certains points stratégiques.

Deuxième point : Des points de sécurité : ma collègue, Corinne Maier, va vous en parler ensuite.

En parallèle, des réflexions sont menées pour garantir l'alimentation des infrastructures critiques, telles que :

- Les stations de pompage (pour l'eau potable) et
- les stations de traitement des eaux, si un jour il y a un black-out, ne tirez pas la chasse d'eau svp.

Il est cependant important de rappeler que, face à un événement de cette ampleur, la responsabilité est partagée.

Chaque citoyen, en particulier les personnes vulnérables ou dépendantes de dispositifs électriques (appareils médicaux, par exemple), doit prendre les dispositions nécessaires pour se prémunir, à l'image des établissements de soins qui disposent de groupes électrogènes ou d'autres solutions d'autonomie.

Ma collègue va maintenant vous parler du plan d'action en cas de black-out.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Concernant l'interpellation de Ivan Brüscheiler, dans son interpellation vous l'avez entendu, il donne plusieurs exemples de black-out ayant nécessité la mise en place de ce qu'on appelle un PRU ou un point de rencontre d'urgence. Je vais vous parler par acronyme donc il faut bien écouter, mais le rapport avec tous les liens nécessaires sera à disposition.

En cas de catastrophe ou de situations d'urgences, la population d'une zone menacée ou sinistrée doit pouvoir se rendre dans un lieu prédéterminé et proche d'elle, pour y trouver des informations et l'aide dont elle a besoin.

Ce lieu s'appelle un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) ¹.

L'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN) est régie par l'arrêté ORCCAN du 17 février 2014².

Le dispositif ORCCAN (dont vous trouvez toutes les explications dans le site du Canton) est organisé en trois niveaux institutionnels selon un schéma pyramidal (pyramidal pourquoi, parce que les ordres au moment où c'est grave, ça devient extrêmement précis) :

1. Le niveau politique et stratégique, c'est le premier niveau, dont la partie supérieure est sous la responsabilité du Conseil d'État et de sa délégation ou Conseil communal ou Confédération.

¹ Point PRU défini par la confédération : <https://www.babs.admin.ch/fr/pru>

² Orccan. <https://www.ne.ch/autorites/DESC/SSCM/orccan/Pages/accueil.aspx>

2. Le niveau tactique représenté par l'État-major de conduite de crise (EMCC) chargé du suivi de la situation, de la planification, de la coordination et de l'aide à la conduite.
3. Pour appuyer l'ORCAN, les 4 régions de défense et de secours constituent chacune un organe de conduite régional (ci-après : OCRg) pour assister les autorités communales dans la préparation et la mise en œuvre des mesures de protection, de secours et d'assistance. Cet organe dans notre canton est mobilisable en permanence et en fonction de l'événement que ce soit un black-out au niveau électrique ou autre.

Au niveau du principe, toute autorité qui doit décider en cas de crise ou dans l'urgence doit pouvoir se reposer sur des processus qui sont éprouvés et ces processus existent (du plus haut niveau de l'État jusque tout en bas) sous le nom de Kataplan.

Pour exemple, la Commune de Latena a fait appel pour conseil à l'OCRg il y a quelques semaines lors d'une suspicion de contamination de l'eau. Ce sont donc des spécialistes de ce domaine qui sont intervenus. S'il s'agissait d'un black-out, ce serait d'autres compétences qui seraient sollicitées. On peut mentionner que cette Commune-là avait déjà créé un organe de conduite communal (OCC), ce à quoi nous travaillons dans la Commune de Milvignes et nous avons reçu des informations là-dessus que nous partagerons au moment voulu.

En cas de black-out et selon les lieux, des cellules fédérales ou cantonales sont mises en place (plan ORCAN) et tous les processus sont établis au niveau cantonal (infrastructures, etc.).

Il y a donc une hiérarchie des pouvoirs et on l'a tous vécu pendant le COVID. Les organes de conduite, soit les spécialistes du domaine, sont venus en appui des exécutifs qui eux décident. Il y a donc un va-et-vient constant entre les instances. D'où, comme le mentionne Ivan Bruschweiler, la mise en place d'un organe dédié à la communication. Tout cela doit bien sûr, et je rejoins Ivan, être préparé et défini en amont. Pour notre Commune, par exemple actuellement, l'OCRg du littoral ouest dispose d'une liste à jour de personnes à appeler.

Concernant les PRU ou points de rencontres d'urgences (la Confédération a déjà des points définis sur son site (je mettrai mes documents à disposition). Au niveau cantonal, et c'est finalement l'information importante à savoir ce soir, ces PRUs font l'objet actuellement d'un groupe de travail géré par le SSCM (service sécurité civile et militaire). Leurs mises en place sont prévues pour la fin de l'année 2025 et une formation sera dispensée aux communes et par cascade, information à la population. Vous trouverez sur le site des Valaisans et des Vaudois des exemples de PRUs qu'ils ont mis en place. En espérant que ça n'arrive pas tout de suite.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Ivan BRUSCHWEILER répond par l'affirmative. On a compris qu'on n'a pas de réponse immédiate, mais c'est bon signe parce qu'on y réfléchit.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Oui, parce que le canton y réfléchit et qu'on ne va pas pouvoir se substituer à un groupe de travail qui est en cours. Mais si nous avons dans l'hypothèse, comme à Latena, une problématique quelconque qui peut arriver maintenant, nous pouvons trouver de l'appui au niveau des organisations cantonales.

On peut aussi rappeler que par exemple au niveau de ces Kataplan ceux qui viennent du monde de l'école les connaissent très bien parce que le plan AMOQ est un KATAPLAN lorsqu'il y a des hypothèses de terrorisme dans les écoles et tous les enseignants sont informés sur comment faire.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à M. Olivier Steiner pour le développement de la deuxième interpellation.

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR. Le Conseil Communal, lorsque des travaux concernent une portion ou un quartier de Milvignes, communique fréquemment avec la population concernée sur leur planification ou leur avancement. Parfois même, la population d'un quartier est consultée pour donner son avis sur des projets particuliers.

On pourrait citer ici comme exemple les informations qui seront données aux habitants de la rue du Château à Colombier, rue qui va bientôt faire l'objet de travaux conséquents. Nous aimerions interpellier le Conseil Communal afin qu'il adresse une copie de ces communications, et de manière systématique, aux membres du Conseil Général.

En effet, cela permettrait aux membres du Conseil Général d'être au courant des activités et des travaux ayant lieu sur le territoire communal. En tant que membre du Conseil Général, nous sommes parfois voire souvent interpellés et découvrons des travaux sur le territoire communal sans avoir d'informations à leur propos. Typiquement ECHO pourrait être un moyen de communication pour que nous soyons tous au courant.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. La demande c'est que vous soyez systématiquement mis en copie des informations du Conseil communal notamment sur les objets qui sont très importants. Évidemment ça fait sens et c'est toujours des bonnes questions.

Concernant les informations, je rappellerais que nous disposons d'un site internet auquel nous apportons souvent des modifications, le journal littoral région dans lequel nous publions un maximum d'informations. Nous avons rencontré la population pour de nombreux objets. Et pas plus tard que ce matin, nous avons rencontré tous les commerçants sur la rue du Château. Nous avons organisé également les rencontres des trois villages sur aucun thème juste des rencontres de proximité. De même, nous transmettons également les informations via NemoNews (application mobile gratuite élaborée par le canton à laquelle nous sommes affiliées).

Par contre, ECHO n'est pas un outil très efficace pour communiquer des informations « brèves ». Il s'agit d'une plateforme pour consulter des documents.

Actuellement, concernant les séances de présentation des travaux à la population, nous invitons les riverains concernés. La Commission technique est informée en séance.

La demande d'informer les Conseillers-ères généraux-ales est importante, elle doit permettre de :

- Renforcer le sentiment d'appartenance aux projets communaux précis auxquels vous participez et surtout auxquels vous décidez.
- Motiver et soutenir les objectifs communs si présence en séance avec respect et dans une vision constructive.

Il est donc tout à fait envisageable d'envoyer une information (entre une newsletter et un simple courriel) à un rythme à définir. Système selon nous le plus simple, mais « à l'ancienne ».

Nous creuserons également la piste d'eSéance-Univers étant donné qu'ECHO va disparaître.

Première tentative, Olivier, nous allons essayer pour la rue du Château.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Olivier STEINER répond par l'affirmative.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à Mme Jennifer Hirter pour le développement de la troisième interpellation.

Mme Jennifer HIRTER à titre personnel. Travaux des Mûriers : Il a été constaté par les habitants de la Rue Basse et du Creux-du-Sable que des véhicules lourds et chargés se rendent au site du chantier des Mûriers via la rue Basse et le Creux-du-Sable. Est-ce la route recommandée par la commune ? Existe-t-il un plan de transport de chantier ? Les services de la commune n'aurait-elle pas avantage à recommander le passage par le Chemin des Mûriers depuis la Route de Notre-Dame ?

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Je réponds à la place de Natacha Aubert qui est en vacances, on ne l'a peut-être pas précisé. Oui bien sûr, la règle et les camions doivent passer par la route de Notre-Dame. Il y a d'autres chantiers dans la région, mais si c'est vraiment défini que ces camions passent par là et se rendent aux Mûriers, merci de faire des photos et de nous les envoyer parce qu'ils n'ont absolument pas le droit, il y a des règles de circulation qui ont été établies par l'architecte et ils ne doivent pas passer ni par la Rue Basse, ni par le Creux-du-Sable.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Jennifer HIRTER répond par l'affirmative et elle transmettra le message aux interpellants.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à Mme Jennifer Hirter pour le développement de la quatrième interpellation.

Mme Jennifer HIRTER à titre personnel. Cette interpellation concernant l'abatage d'arbre lors de chantier Arcinfo dans son édition du 12 juin relatait l'élagage de qualité discutable de grands arbres sur un chantier à La Chaux-de-Fonds. On ne peut s'empêcher de soupçonner une action délibérée, qui se retrouve malheureusement encore trop souvent sur les chantiers : pour économiser du temps et de l'argent, plutôt que de protéger un élément architectural vivant, on massacre d'abord, on discute ensuite, fait son mea-culpa, quitte à payer une trop petite amende.

En tant que maître d'ouvrage et d'autorité d'approbation de travaux (permis de construire), quels outils légaux la Commune possède-t-elle et quelle approche met-elle en place avant les travaux, afin d'éviter des telles situations et punir en cas de non-respect des travaux ?

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Je commence la réponse par le volet consacré aux arbres. Donc l'abatage d'arbre est soumis à autorisation. Il y a plusieurs cas de figure. En principe, on peut entrer en matière si l'arbre est malade, abimé suite aux tempêtes qu'on a connues. On va refuser si l'arbre est répertorié. On a toute une classification qui a été faite qui sera revue aussi avec des arbres remarquables donc on n'autorise pas l'abattage de ces arbres. Si ces arbres remarquables sont malades, dangereux et les spécialistes déclarent qu'il faut les abattre, on va demander le remplacement de l'arbre par un arbre d'essence identique.

En général, s'il y a de bonnes raisons pour l'entrée en matière pour les abattements d'arbre. Dans de rares cas, on refuse, parce qu'il y a tout à coup des parcelles ou des propriétaires qui décident, gentiment, 6 mois après 6 mois, d'abattre des arbres et à un moment donné il faut bien arrêter sinon la parcelle se trouve toute nue.

Si on entre en matière la demande d'abatage est autorisée, on va systématiquement demander une compensation, c'est-à-dire de demander de replanter. Avant, il s'agissait d'un conseil qui était donné ou une vive recommandation, mais maintenant, c'est une demande ferme du Conseil communal de replanter des essences indigènes de même taille, par exemple un arbre fruitier. Cela dépend du contexte. Voilà pour les arbres.

Pour les chantiers, en général, deux mots pour la Commune en tant que maître d'ouvrage. Il y a qu'une chose à faire c'est suivre de façon active le chantier que ce soit des réunions de chantier qu'elles soient hebdomadaires ou plus fréquentes, on peut éventuellement avoir recours à un appui externe pour le suivi. Ça, c'est pour le volet maître d'ouvrage.

Et en tant qu'autorité d'approbation, on fait des rappels chaque année, au printemps, dans le Milvignes Infos pour rappeler aux gens qu'il y a des petits objets qui fleurissent généralement sur les parcelles au printemps c'est tout à coup des idées de pergola, cabane de jardin, d'autres aménagements de toutes sortes, de locaux à vélo, de SPA et autres. Il faut réaliser que beaucoup de ces objets doivent faire l'objet de demande de permis. C'est pour cela qu'on fait ce rappel. Il y a des choses qu'on constate qu'on va

découvrir sur le terrain, qu'on voit parce qu'elles sont évidentes quand on passe à côté et à ce moment-là on va demander au propriétaire de ces parcelles d'entamer des mesures pour avoir une mise en conformité des travaux qui ont été faits.

Au niveau de la répression, on peut prononcer des amendes jusqu'à un montant de CHF 1000.- ce qui n'est pas énorme et on se heurte souvent à un problème de proportionnalité quand il y a des travaux qui sont faits sans autorisation et que la mise en conformité engendrerait des coûts importants. Il faut une pesée d'intérêt entre la remise en état et la remise à l'identique et puis le fait de remettre en état les choses. Et lorsqu'il y a des professionnels qui sont engagés, par exemple un architecte, on peut dénoncer la personne auprès du ministère public et à ce moment-là c'est la justice qui se charge d'avertir et de punir le cas échéant.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Jennifer HIRTER répond par l'affirmative. Elle a débordé plus loin que le cadre de la question qui était vraiment les outils que la Commune à disposition s'il devait arriver si les arbres sont coupés qui ne devaient pas l'être.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à Mme Jennifer Hirter pour le développement de la cinquième interpellation.

Mme Jennifer HIRTER à titre personnel. Cette interpellation concerne la directive solaire. Nous avons une directive solaire de la commune de Milvignes qui est en application depuis bientôt 2 ans (je crois que c'était juillet 2023 si j'ai de bons souvenirs). Celle-ci répondait à une motion populaire qui avait pour objectif d'élargir les autorisations d'installations de production d'énergie solaire aux zones d'anciennes localités (ZAL) de la commune de Milvignes.

Deux ans après la publication de cette directive, il est naturel de faire un premier point sur l'efficacité de la mesure.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer combien de demandes de permis ont été déposées et autorisées dans ce cadre bien précis depuis l'existence de cette directive ?

Le nombre de refus d'octroi du permis et les raisons des refus s'il y en a eu ? Combien de demandes auraient été refusées sous l'ancien « régime » ? Et aussi le temps de traitement de ces dossiers ?

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Au niveau des demandes de permis, il y a une dizaine de demandes qui ont été adressées, 3 à Auvernier, 6 à Colombier et 1 à Bôle. Peu de refus, la situation était un peu paradoxale parce que les demandes concernent essentiellement les objets qui sont soit protégés en catégorie 1 ou catégorie 2 ou en catégorie 4.

Il y a eu des demandes qui étaient envoyées pour des objets qui n'étaient pas soumis à cette cumulation et ça touchait principalement la disposition des panneaux sur les toits. La directive encourage des formes géométriques, rectangulaires ou carrées et souvent on a un patchwork qui est proposé ou on a quelque chose qui tend vers une forme régulière, mais qui ne l'est pas.

Une majorité des demandes qui ont été réalisées auraient été refusées auraient été refusées sous « l'ancien régime » puisqu'il y avait une interdiction de solution solaire en zone d'anciennes localités.

Le temps de traitement dépend de l'adaptabilité de la toiture (soit sa forme, un pan, deux pans, quatre pans, s'il y a des lucarnes, des velux) . S'il n'y a rien de particulier et que la situation correspond aux éléments de la directive, la solution solaire est facile. On observe aussi la visibilité dans l'environnement immédiat et dans le paysage.

Je vais conclure en indiquant que depuis février 2025, le canton règle les demandes de panneaux photovoltaïques dans les zones de bâtiments protégés par un examen de l'Office cantonal du Patrimoine. Si c'est catégorie 1 donc des notes de 0 à 3 pour les objets les plus remarquables et aussi en catégorie 2 la note 4 et si c'est une note 5 ou une note 6, 7, 8 ou 9, il n'y a pas d'examen particulier par l'Office du patrimoine.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Jennifer HIRTER répond par l'affirmative.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à Mme Jennifer Hirter pour le développement de la sixième interpellation.

Mme Jennifer HIRTER à titre personnel. Les vents violents de mi-juin ont sans doute eu un impact sur les arbres du territoire communal. Le Conseil Communal peut-il nous renseigner sur les dégâts observés (nombres d'arbres tombés, abattus, et équivalence cubique). Où ce bois a-t-il été envoyé ?

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Je me substitue en partie par ma collègue, car en fait la réponse est simple. L'événement du dimanche 15 juin dernier a impliqué la chute de 4 arbres sur le domaine public, un sur la piste cyclable entre VADEC et Cormondrèches et 3 sur la route entre Bôle et Rochefort, rien dans les villages. Ces arbres ont été mis en bord de route dans un premier lieu puis exploités pour un équivalent de 2m³ pour le chauffage à distance de Rochefort qui fonctionne au bois déchiqueté et 12m³ de branches qui sont partis en composte hier.

Quelques branches cassées par-ci par-là ont été observées et ramassées. En forêt, notre bucheron n'a pas encore eu le temps de se rendre sur place pour constater les éventuels dégâts.

Au bord du lac sur la plage d'Auvernier, nos arbres ont tenu. Par contre, le long de la piste cyclable ainsi que sur le chemin entre Philippe Morris et la plage d'Auvernier ou encore entre les maisons des pêcheurs et la plage de Vivacité, il nous est impossible de vous donner l'étendue des dégâts puisque c'est le Canton qui est propriétaire et qu'il a annulé la zone avant de procéder lui-même au nettoyage sans nous en faire un bilan.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Jennifer HIRTER répond par l'affirmative.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à M. Pierre-Alain Dubois pour le développement de la septième interpellation.

M. Etienne SCHEURER pour le groupe les Verts/Verts libéraux appuyé par l'UDC. Concernant les finances dont nous avons longtemps parlé ce soir, nous demandons au Conseil communal une mise à jour claire de la planification des investissements pour la fin de la législature.

Cette requête se tient en vue de l'élaboration du budget 2026. Au vu de l'évolution de la dette et des investissements à venir, la capacité d'investissement de la Commune doit impérativement être augmentée de manière pérenne.

Cette requête vient non seulement appuyer les demandes répétées de la Commission financière, mais également des demandes exprimées lors de la présentation des comptes de 2023.

Nous demandons également de suivre la recommandation de la commission financière de mandater un expert externe afin d'explorer et proposer plusieurs variantes et pistes.

En résumé, nous souhaitons savoir si le Conseil communal s'engage à satisfaire cette requête ?

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Je dois dire tout d'abord que le Conseil communal était un peu surpris par ces interpellations, en raison des bons échanges et de la bonne collaboration qui est établie avec la Commission financière dont les membres sont représentés dans tous les partis du Conseil général. Je ne doute pas du relais des informations, mais je vais néanmoins vous répondre.

Au niveau de la planification des investissements, la Commission financière a été informée mardi passé par une présentation du plan actualisé des investissements. Ce qui est nouveau depuis cette année, ce plan est revu régulièrement en collaboration par le Service technique, en collaboration avec les bureaux d'ingénieurs et la société Eli10 et ce qui nous permet d'avoir chaque fois une situation la plus à jour possible avant les Commissions financières et techniques pour connaître les projets d'infrastructures et d'équipements pour l'année en cours, donc cela permet un pilotage à court terme très réactif.

Le plan des investissements comporte toujours après l'année courante, les trois années suivantes donc les années 2026, 2027, 2028 et quand il y a des éléments qui le permettent ces colonnes sont également mises à jour.

Maintenant quelques éléments pour la capacité d'investissement et la dette. Comme je l'ai annoncé dans mon introduction tout à l'heure, le frein à l'endettement est un paramètre qui permet de gérer les projets et leur financement. Il y a d'autres critères qui sont parfois antinomiques comme je l'ai mentionné, la liquidité par exemple.

On peut augmenter les revenus de la Commune pour chercher à financer les projets ou on peut aussi baisser les dépenses pour utiliser ce que nous avons à disposition. Il y a probablement un juste chemin qui se situe entre deux. D'une moyenne de 4 millions de francs suisses plan de la législature 2016-2020, plus de 6 millions en moyenne lors de la législature 20-24 la réalisation de projets au niveau de 10.6 millions en 2024, vous réalisez que tous ces projets doivent être réalisés en fonction des ressources à disposition et ce n'est pas seulement les ressources financières, mais aussi les ressources techniques et en personnel.

Nous avons discuté tout un catalogue de mesures avec la Commission financière et j'ai même eu l'occasion d'en parler ici. Je commence par vous rappeler les taxes causales que nous avons analysées donc nous allons progressivement augmenter le prix de l'eau, les taxes déchets, on peut voir les tarifs au niveau du port d'Auvernier, adapter la tarification des eaux usées pour tenir compte des travaux de la STEP et puis revoir aussi les taxes et émoluments d'une manière générale pour s'assurer que les montants facturés sont adaptés aux coûts réels.

Si on voulait augmenter les impôts, je rappelle que le point d'impôt actuellement se situe autour de CHF 400'000.- mais comme ça été constaté en Commission financière, comment est-ce qu'on peut vendre un tel projet quand on fait un exercice bénéficiaire. On peut toujours essayer d'expliquer, on a d'importants investissements en cours qu'on est en train de rénover et construire des collèges. Qu'on a une station d'épuration qui va aussi être mise au goût du jour. Entre passer un message et convaincre, il y a tout un travail qui peut être fait et on verra comment les choses peuvent évoluer.

On peut encore citer dans les efforts qui peuvent fait au niveau financier, l'optimisation de certains processus et pour augmenter les fonds propres on peut aussi se poser la question de vendre quelques actifs de la Commune comme la maison qui était aux Epancheurs 15 dont la vente est réalisée et puis d'autres possibilités qui seront réalisées en temps opportun.

Tout ce catalogue de mesures nous a amenés à constater qu'on arrive dégager entre CHF 200'000.- et CHF 500'000.- par année au maximum, ce n'est pas beaucoup par

rapport au million qu'on est en train de discuter par rapport à ces investissements. J'en viens à parler maintenant des relations avec un expert, le Conseil communal a pris la décision de mandater la société BDO avec qui on avait travaillé dans le cadre de la fusion et ensuite après la fusion pour poursuivre les travaux qui avait été réalisés donc mettre à jour la tarification, actualiser les données et permettre d'avoir un suivi avec ce qui avait déjà été fait comme travaux pour pouvoir comprendre l'évolution de l'endettement, la capacité d'investissement et d'avoir plusieurs variantes pour aller de l'avant en connaissance de cause. Le mandat est donné, le consultant est en train de travailler on va le rencontrer ensuite au mois de juillet, les résultats de ces analyses seront communiqués à la Commission financière avant la prochaine réunion et ces éléments serviront de feuille de route pour l'établissement général du budget 2026 et des éléments importants pour la planification financière 27, 28, 29.

Ça nous permettra encore de faire le point sur tout le catalogue de mesures que j'ai mentionné tout à l'heure et de lancer les contacts nécessaires notamment par exemple avec M. Prix pour pouvoir augmenter certains prix au 1^{er} janvier 2026.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Pierre-Alain Dubois répond par l'affirmative.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à M. Pierre-Alain Dubois pour le développement de la huitième interpellation.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Plusieurs communes, dont Latena, ont décidé de verser CHF 1.00 par habitant à la commune de Blatten, pour aider celle-ci à sa reconstruction.

Le Grand-Conseil à ma connaissance, hier a proposé que ce soit le Conseil d'État qui regarde pour d'autres manières de soutenir Blatten par forcément financière.

Le Conseil Communal a-t-il l'intention de faire de même (apporter CHF 1.00 par habitant) ou d'apporter un soutien à la commune de Blatten sous une autre forme ?

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. À l'instar de ce qu'on a fait régulièrement pour Dombresson, pour Cressier, pour La Chaux-de-Fonds, mais aussi l'Ukraine et lors du tremblement de terre en Turquie, mais ce n'est pas CHF 1.00 par habitant qu'on donne, mais c'est CHF 2'000.-.

On a décidé de donner CHF 2'000.- aussi pour Blatten. Pour le moment c'est ce qu'on a décidé à moins que vous vouliez amender cette décision.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Pierre-Alain Dubois répond qu'il est content de la réponse, mais pas satisfait du montant.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à M. Pierre-Alain Dubois pour le développement de la neuvième interpellation.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Les villes de Genève et Lausanne ont publié une déclaration sur la situation humanitaire à Gaza, qui demande au Conseil Fédéral un engagement fort et immédiat pour le respect du droit humanitaire international et la promotion de la paix.

Le 17 juin, 63 communes, dont Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, avaient signé cette déclaration. Il y a probablement aujourd'hui plus de Communes qui l'ont signée.

Le Conseil communal a-t-il également l'intention de signer cette déclaration ? Ce que nous souhaiterions.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Le Conseil communal a considéré que ce n'était pas son rôle de par lui-même signer cette convention.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Pierre-Alain Dubois répond par la négative.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à M. Pierre-Alain Dubois pour le développement de la dixième interpellation.

M. Pierre-Alain DUBOIS à titre personnel. En tant que navigateur avec un bateau amarré au port d'Auvernier, j'ai constaté avec plusieurs personnes qu'il y a eu ce printemps de très nombreuses « algues » flottantes dans le port. Ces algues semblent être celles contenant des cyanobactéries. La concentration la plus forte étant dans le « carré » au coin nord-ouest, vers la sortie du passage sous-voie.

Je m'inquiète que ces cyanobactéries puissent sortir du port et contaminer les rives où les gens se baignent.

Pour mémoire, les rives de Colombier ont déjà été interdites à la baignade en juillet 2020 pour cause de cyanobactéries.

Mes questions sont les suivantes :

- Le type et la quantité de germes dans les eaux du port sont-ils régulièrement analysés ?
- Si oui, connaît-on les risques associés ?
- Le Conseil communal pense-t-il prendre des mesures pour assainir ces eaux et éviter la contamination des rives alentour ?

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Concernant ce qui se voit actuellement dans le port, il ne s'agit pas de cyanobactéries, mais de la semence des plantes marines qui s'essaient. Donc pas de danger.

Selon Christophe Mauron, chef de l'inspectorat des eaux et le garde-port, il n'y a pas de contrôle de la qualité de l'eau du port d'Auvernier. Par contre, son équipe contrôle les paramètres microbiologiques (Entérocoques³, escherichia-coli i⁴) à la plage d'Auvernier afin de déterminer la classification de celle-ci. Les résultats sont mis à jour sur leur site internet du canton durant la saison de baignade. Ils indiquent l'état de l'eau en degrés A, pas de risque pour la santé, à D, risque pour la santé. Il y a également sur le site du canton toutes les informations qui sont données, nous sommes sur les plages d'Auvernier et de Milvignes en degré A parfois ça fluctue, mais là actuellement aujourd'hui on était encore tout bon.

Des statistiques se trouvent sur le tableau d'affichage de la capitainerie du port.

Pour rappel, les cyanobactéries sont un élément naturel qui peut fortement proliférer en cas de fortes chaleurs, en particulier dans les eaux stagnantes et peu profondes. Les risques pour la santé humaine sont limités, par contre dangereux pour les chiens. Les précautions à prendre se trouvent sur le site cantonal.

L'apparition des cyanobactéries ne suit pas une logique mathématique, certaines communes ont choisi d'informer les citoyens à des endroits stratégiques comme les ports et les plages en y installant des panneaux d'informations au moment opportun.

³ Entérocoque : <https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/enterocoques> ou matière fécale dans l'eau

⁴ E-Coli ou escherichia-coli <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/escherichia-coli>

Les cas spéciaux tels que les pollutions à court terme, les situations anormales ou la prolifération de cyanobactéries exigent des traitements séparés.

Concernant les cyanobactéries, je vous invite à regarder un entretien réalisé le 23 juin 2025 sur ce sujet (le lien se trouve dans le document) <https://www.rts.ch/audio-podcast/2025/audio/les-cyanobacteries-prolifèrent-a-cause-de-la-chaaleur-et-du-faible-vent-interview-de-pierre-francois-gobat-28922102.html>. Il dit clairement que l'on ne peut pas les empêcher de proliférer.

Et lorsque dans le dernier Milvignes info et l'avant-dernier nous disions que nos collaborateurs ont de la valeur et bien, je vous informe que les panneaux d'information seront commandés et les emplacements déjà définis.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Pierre-Alain Dubois répond par l'affirmative.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à M. Philippe Donner pour le développement de la onzième interpellation.

M. Philippe DONNER pour le groupe PLR. Juste un rappel, pour terrain situé en zone constructible, la Commune a l'obligation de l'équiper. Les viabilités sont la conséquence de la constructibilité d'une parcelle.

Ceci étant, vu la recrudescence des demandes de permis de construire pour de nouvelles installations solaires photovoltaïques, ainsi que celles de pompes à chaleur électriques (PAC), la Commission d'urbanisme s'interroge sur la capacité des réseaux électriques de basse tension existant pour absorber ces productions individuelles d'énergies renouvelables.

La CU a demandé à de réitéres reprises que la Commune intervienne auprès de nos deux concessionnaires (Eli10 et le Groupe E) pour vérifier avec eux comment évaluer ces demandes croissantes et faire face à l'évolution de celles-ci. On est plutôt en exponentielle qu'en aplatissement.

En effet, il nous paraît pertinent de savoir si la capacité actuelle de nos réseaux est suffisante pour intégrer et absorber ces nouvelles productions et éviter d'éventuels refus de raccordements et/ou (exemple de Bôle d'il y a quelques années) des investissements communaux imprévisibles.

La Commission d'urbanisme souhaite être dûment informée pour pouvoir répercuter les informations pertinentes auprès des intéressés.

En effet, les maîtres d'ouvrage qui déposent une demande de permis de construire devraient être rapidement informés quant à :

- La quantité de courant maximale qu'ils pourront injecter dans le réseau (même si le tarif d'injection semble être revu à la baisse, la rétribution constitue une partie non négligeable de l'amortissement de l'installation),
- Les modalités de versement de la subvention communale (pour mémoire, les montants prévus ont été revus et divisés par 3 en 2024).

Je soussigné Philippe Donner et accompagné par M. Jean-René Ernst

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Le plan directeur (PD) électrique d'Auvernier et de Bôle permet aujourd'hui de connaître l'état de notre réseau et les quartiers où les interventions sont prioritaires. Vous avez eu un résumé en annexe de l'ordre du jour.

Pour rappel, sur Colombier, le propriétaire du réseau est Groupe E et, comme toute entreprise privée, elle n'a aucune obligation de nous transmettre l'état détaillé de son réseau.

Pour toutes les demandes de permis de construire d'une centrale solaire, le gestionnaire de réseau (Eli10 ou Groupe E en fonction du village) est consulté et donne sa position concernant la puissance de la centrale. Voici la réponse d'Eli10 à votre interpellation :

« Tout d'abord et selon la loi, nous n'avons pas le droit de refuser une nouvelle installation photovoltaïque ou alors de manière temporaire le temps que nous prenions les mesures adéquates qui permettent son exploitation (il n'existe pas de délai légal maximal). Ceci, car notre rôle de Gestionnaire de réseau est avant tout de préserver la stabilité du réseau et la sécurité d'approvisionnement.

Cependant, et il est important de le préciser, nous ne rencontrons aujourd'hui pas de surcharges dans les réseaux dont nous avons le mandat de Gestionnaire de réseau. Le problème que nous rencontrons concerne des surtensions. En effet, chaque unité de production aura tendance à faire s'élever la tension. À l'inverse, un consommateur fera baisser la tension ».

Chaque demande de nouvelle installation fait, chez nous, l'objet d'une estimation, calcul, voire d'une simulation informatique qui nous permet de déterminer dans quelles conditions le réseau peut ou ne peut pas accueillir ladite installation. La simulation nous indique la puissance maximale admissible. Si la puissance maximale admissible est plus faible que la puissance demandée, nous pouvons agir des manières suivantes :

- Écrêtage de la puissance de l'installation*
- Demande de réglage spécifique des onduleurs*
- Réglage des transformateurs moyenne tension (MT)/basse tension (BT) pour baisser la tension*
- Renforcement des raccordements privés*
- Renforcement des réseaux*

C'est pour les renforcements que le plan directeur est utile, car il tient compte non seulement de l'état du réseau (la fameuse vétusté), mais également de l'évolution de la consommation et des nouvelles installations de production.

Toutes ces démarches sont totalement indépendantes des tarifs de reprise, ainsi que du subventionnement des installations. »

En effet, le prix de rachat de l'énergie produite par la centrale solaire est adaptée chaque année par le fournisseur d'énergie et à moins d'avoir une boule de cristal, il est impossible de savoir à l'avance comment ce prix va évoluer.

Pour rappel (il me semble que je me répète à chaque séance du Conseil général) le Conseil communal a décidé d'octroyer la moitié du montant qui alimente le fonds communal de l'énergie au soutien aux privés, soit environ CHF 60'000.- par an et que la très grande majorité de ce montant est dédié au subventionnement photovoltaïque. La cagnotte mise à disposition n'étant pas infinie, une réflexion est en cours sur la nécessité de continuer à subventionner des installations énergétiques qui ont su prendre leur envol. Subventionner le raccordement au chauffage à distance semble actuellement plus pertinent.

Enfin, la rentabilité d'une centrale solaire est avérée, qu'elle soit subventionnée ou pas, que le réseau puisse tout reprendre ou pas, si elle est dimensionnée aux besoins du bâtiment qu'elle couvre directement. Il est important de prendre en compte l'isolation du bâtiment, l'installation de batteries de recharge, de pompes à chaleur, de bornes de recharge, etc... À cela vient s'ajouter la possibilité de RCP (regroupement de consommation propre) ou de CEL (communauté électrique locale), ainsi que les futurs travaux sur le réseau électrique, qui permettront à une centrale aujourd'hui potentiellement surdimensionnée d'être demain déjà potentiellement sous-dimensionnée.

Conclusion : Le dimensionnement d'une centrale est multifactoriel et doit être calculé entre le propriétaire, l'installateur et le fournisseur d'énergie. Ce n'est ni du ressort de la Commission de l'urbanisme, ni du ressort du Conseil communal, mais bien du ressort du propriétaire de s'inquiéter du dimensionnement de sa centrale.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Pierre-Alain Dubois répond par l'affirmative.

Questions :

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole à M. Jean-François KÜNZI.

M. Jean-François KÜNZI pour le groupe socialiste. Récemment, j'ai appris, par un article de presse, que les bordiers de la rue du Temple, à Bôle, avaient été conviés à une petite fête, j'ignore quel terme serait le mieux approprié pour qualifier ce moment pour les remercier de leur longue patience et, en quelque sorte, leur rendre leur rue.

Si je peux comprendre le souci de dire merci, je m'étonne que ce moment soit resté confidentiel. Ne s'agit-il pas d'une réalisation portée par toute la Commune de Milvignes qui concrétise ainsi les liens d'appartenance forte à un même ensemble ?

Pourquoi, dans ce contexte, n'avez-vous pas songé à inviter les membres de notre législatif communal qui ont pourtant voté les crédits nécessaires, ceux des diverses commissions qui ont étudié le projet, donné des avis et ont suivi les différentes phases de sa réalisation ?

Mais, peut-être, ai-je un peu d'avance et que vous songez réellement à une inauguration plus officielle ?

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Mea maxima culpa pour l'oubli de l'invitation aux membres des Commissions Technique et de l'Urbanisme, ainsi qu'aux membres du Conseil général, c'est juste, on aurait dû le faire.

Cependant, cette fête n'était volontairement pas destinée à tous les habitants de Milvignes, ni d'ailleurs à tous les habitants de Bôle, par manque de temps (pour l'organisation) et de finances (elle a entièrement été payée par les entreprises qui ont participé au chantier). Bref, ce n'était pas un 1er août avant l'heure.

Je vois poindre la question suivante et je vais donc reprendre mon discours du 14 juin 2025 parce que j'y étais et pour ceux qui n'étaient pas là, vous allez y avoir droit. En rétréci et certes, peut-être pas avec les mêmes mots parce que c'était des mots clés donc ça ne sera pas du copié collé.

En ce 14 juin, jour de marché de Neuchâtel, journée des droits de la femme et en plein weekend de Festi'Neuch, je vous remercie d'avoir tout de même répondu présent. Heureusement le soleil est avec nous.

Pourquoi une fête ?

Pour fêter la fin du chantier ? Non parce qu'on n'a pas fêté la fin de chantier de Champ-Rond et de ses gradins, ni du chemin du Bugnon, ni du chemin de la Moraine, ni du Comte de Wemyss et du Chanet, ni même des ponts, Bois-Coinchiez et la route des Croix encore moins de la rue de la Solitude et pas non plus pour Goutte d'or, Vy-d'Etra ou chemin du Ministre, rue du Verger, liaison piétonne, rue du Lac en passant par la rue du Chasselas ou encore Rue de la Prairie et encore Goutte d'Or et Longchamps.

Je remonte à 12 ans, 12 chantiers tous sur Bôle, 1 par an depuis la fusion avec Colombier et Auvernier. La moitié du village refait.

Alors pourquoi une fête ?

Pour fêter tous ceux qui ont travaillé sur le chantier et qui vont nous offrir l'agape qui va suivre ?

Non, là je liste toutes les entreprises et les collaborateurs communaux. Ce qui implique 12 entreprises pour mettre en valeur le centre de notre village. On pourrait même dire le

chantier du siècle pour Bôle, là je remercie Frédéric Laurent, ancien Conseiller communal de Bôle qui a mis à disposition des photos historiques pour une exposition que vous pouvez encore voir.

Grâce à toutes ces personnes, Auvernier ne sera plus le seul des 3 villages qui compose Milvignes à pouvoir se targuer d'être l'un des plus beaux villages de Suisse, Bôle aussi maintenant.

Alors pourquoi une fête ?

Pour vous (pas vous, mais ceux qui étaient là) parce que la rue du Temple est désormais une zone de rencontre à 20 km/h. Parce que les piétons, les poussettes, les déambulateurs, les trottinettes, les vélos sont prioritaires sur la voiture. Parce que cette rue vous appartient désormais.

Le Conseil communal vous en donne les clefs. Soyez fier de faire visiter votre village, laissez les enfants jouer dans la rue, prenez le temps de regarder pousser les plantes, installez-vous sur le banc pour lire, manger une glace, siroter une boisson.

Mais alors pourquoi une fête ?

Pour que vous piétons, vous appropriiez ce lieu et le fassiez vivre, la rue du Temple est à vous !

9. Communications du Conseil communal

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente), donne la parole au Conseil communal.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Vous n'êtes pas sans savoir que le weekend passé à Auvernier par ces grandes chaleurs c'était l'émeute au niveau des parkings, du parcage des voitures, parce que le lac avait une température de 20 degrés contre 33 ou 35 degrés à l'extérieur.

Ce qu'il faut savoir c'est que le lundi, j'ai reçu des photos parce que les gens étaient parqués partout et notamment dans des espaces qui étaient extrêmement difficiles d'accès.

Des propriétaires dans la Grand-Rue à Auvernier ont dû faire un appel à la fourrière. Enfin, c'était très compliqué.

Pour ce weekend, on est un peu dans le paradoxe parce qu'à la fois on a envie d'accueillir les gens chez nous et qu'ils aillent à la plage et qu'ils en profitent puis à la fois il va falloir quand même prendre des mesures. Ce qui va être fait le weekend qui va venir parce qu'il va faire encore plus chaud, nous allons poser des barrières Vauban autour des entrées principales d'Auvernier, sur lesquelles il y aura un écriteau qui dit interdiction de passer. Elles seront placées sur une partie de la route pour qu'on puisse avoir accès aux commerces ou que les habitants évidemment puissent avoir accès chez eux.

Nos deux agents seront de piquets le weekend prochain. Ceci non comme une mesure répressive parce que le but, à terme, est de trouver des solutions pour mieux accueillir les visiteurs.

Je profite également de vous signaler que la Communauté Yéniches, qui va partir le 28 juin, remercie la Commune de son accueil.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Le plan intercommunal des énergies a enfin été déposé au canton, la même version qu'on avait finalisée il y a un an en arrière et qui était resté dans un tiroir.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

10. Divers

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande s'il y a des divers.

M. Bernard BOULE à titre personnel. Concernant l'interpellation et je constate qu'elle n'a pas été retenue et je voulais savoir pourquoi.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) On s'excuse pour l'oubli de votre interpellation et elle donne la parole à M. Bernard Boule pour son développement.

M. Bernard BOULE à titre personnel. Je souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur l'Article 15 de la loi sur les chiens.

L'Article 15 stipule que les communes doivent veiller et ont même l'obligation que des espaces soient disponibles pour permettre aux chiens de s'ébattre librement. Toutefois, il semble que cette obligation ne soit pas respectée dans notre Commune. Afin de nous conformer à cette législation, je propose les actions suivantes :

- Identification de zone appropriée : Effectuer une analyse des espaces publics actuels pour identifier les zones où des terrains libres d'accès pour les chiens pourraient être aménagés.
- Sensibilisation et communication : Informer les habitants de la disponibilité de ces espaces et de leur importance pour le bien-être animal.

La création d'un terrain libre d'accès dédié aux chiens sur le territoire communal présente de nombreux avantages :

- Bien-être animal : Offrir aux chiens un espace sécurisé pour courir et jouer contribue à leur santé physique et mentale.
- Réduction des incidents : En fournissant un espace approprié pour les chiens, nous pourrions réduire les incidents et les conflits comme certains peut-être ont pu voir sur les réseaux sociaux ces derniers temps, des plaintes qui ont été déposées pour atteintes.
- Cohésion sociale : Un terrain pour chiens favorise les interactions entre les habitants, renforçant ainsi le sentiment de communauté.
- Faire respecter la réglementation communale, qui n'est de loin pas appliquée par certains détenteurs de chien.

Je vous invite donc à examiner ces propositions avec attention et à envisager leur mise en œuvre pour le bien-être de notre communauté et de nos amis à quatre pattes. Les joggeurs, personnes ayant peur des chiens, famille avec poussette ainsi que la faune sauvage vous remerciera.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI, (présidente), donne la parole au Conseil communal pour réponse.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Au point de vue légal, la Loi sur les chiens (LChiens) du 3 septembre 2019 stipule effectivement que :

Art. 15 les communes veillent à ce que soient disponibles des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement conformément à la législation sur la protection des animaux.

De même, le règlement général de police de Milvignes définit les droits et les devoirs concernant les chiens.

Pour notre commune, vous n'êtes pas sans savoir que les chiens étaient souvent lâchés (et le sont encore de manière illégale) sur le site de Planeyse, mais que c'est interdit.

Suite à des demandes, nous avons sondé notre territoire afin de trouver une place de liberté.

Dans un premier temps, nous avons proposé deux zones situées sur les rives du lac à Auvernier, côté est de la plage.

Parcelles :

1. DP125 – Création d'une zone de liberté de 2000m2 et accès au Lac – aménagement : barrière entre zone de liberté et piste cyclable, signalisation adaptée et accès au lac.

2. DP124 – Création d'une zone de liberté de 3200m2 et accès au Lac – aménagement : signalisation adaptée et éventuellement création d'un accès au lac.

Nous avons bien vérifié si le site faisait partie de la convention de 1977, ce qui pour deux parcelles n'était pas le cas et selon les considérations cantonales, il n'y aurait pas eu d'opposition du canton.

Il y a eu des modifications de cette concession, ils sont d'accord sur l'utilisation, mais souhaitent voir un projet concret.

De plus, nous avons vérifié cette zone du point de vue écologique en collaboration avec M. Lugon, conservateur cantonal de la nature. Le but est de vérifier le statut de protection spécifique de cet endroit : « Ce secteur de rives ne bénéficie d'aucun statut de protection spécifique. Il est toutefois inscrit en zone de grèves, non constructible. À signaler que les boisements sont cadastrés dans l'aire forestière ». Nous avons ensuite renoncé, car cette zone est trop proche d'une zone de la ville.

D'autres zones ont été observées, on pensait aux lisières de forêt, mais Bernard le dit, les lisières de forêt ce n'est apparemment pas faisable parce que les chiens vont d'un chemin à l'autre

Nous référant à la base légale, nous poursuivons nos recherches et deux lieux sont en point de mire : une parcelle sur Planeyse en cours de discussion avec le SSCM et la partie herbeuse proche du lac.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Bernard BOULE répond par l'affirmative.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente). Je vous remercie tous pour votre collégialité et pour votre engagement cette année de présidence du Conseil Général. Je voudrais aussi remercier particulièrement M. Philippe Donner qui m'a remplacée pendant que j'étais malade. C'était long, deux mois, c'est lui qui m'a suppléée donc merci beaucoup pour ce remplacement.

J'avais échangé l'idée, avec certains d'entre vous, au sujet des cours sur les budgets et les comptes, car on n'est pas « drillé » (si je peux me permettre l'expression). J'en ai touché un mot au Chancelier qui a pris en compte notre demande et courant automne-hiver en collaboration avec M. Fahrni, ils vont essayer de nous organiser des cours pour améliorer notre compréhension de tous ces documents qui sont mis à notre disposition.

Je souhaite aussi une bonne présidence à M. Donner et aussi tout bon pour le nouveau bureau qui va l'accompagner.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) clôt la séance, la parole n'étant pas demandée.

La séance est levée à 22h24

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente :

La secrétaire :

M. Kisanga Stacchetti

M. Proserpi

Annexe
Réponses de Mme Natacha AUBERT

Dépassement du budget aux Mûriers 2 :

02906	Immeuble Mûriers 2	124'709.30	-9'000	133'709	-4'844	129'553
31	Charges de biens et services et autres charg..	48'876.80	38'700	10'177	33'895	14'982
31200.00	Eau, énergie, combustible	41'683.00	31'700	9'983	28'535	13'148
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	7'193.80	7'000	194	5'360	1'834

En 2023, la consommation de chauffage à distance s'est montée à **121,545 MWh**, au prix de CHF.

112,00 frs HT le MWh pour l'énergie thermique, CHF 23.-HT x les MWh consommés pour les frais d'entretien et CHF 121.- HT d'acompte d'infrastructure mensuel (x 12).

En 2024, la consommation de chauffage s'est montée à **198,908 MWh**, au prix de CHF 112,00 de janvier à mars puis de CHF 116,78 d'avril à décembre. Les frais d'entretien et d'infrastructure n'ont pas changé.

Le mois de janvier 2024 a été particulièrement gourmand puisqu'il a consommé 56,932 MWh au lieu de 27,471 MWh en janvier 2023. L'augmentation est un rattrapage dû au fait que le relevé de décembre 2023 était de 0 MWh. Si on estime donc ce rattrapage à 27,471MWh ou CHF 3700.-HT (27,471MWh x CHF 112 + 27,471MWh x CHF 23) non payés en 2023, mais en 2024, l'écart entre les comptes 2024 et 2023 diminue de CHF 7'500.- TTC environ (2023 : CHF 28'535.- + 3700.- = 32'225.- ; 2024 : CHF 41'683 - 3700 = 37'983.-). À ce décalage s'ajoute l'augmentation du coût de la calorie dès avril, concernant 98,075 MWh, et l'augmentation globale de consommation sur l'année, soit 171,443 MWh en 2024 contre 149,016 MWh en 2023 (en consommation corrigée). Cette augmentation reste inexplicable. Sans la correction due au décalage de la facture de décembre 2023, l'augmentation passe de 121,545 MWh en 2023 à 198,908 MWh en 2024.

Si l'augmentation des coûts de l'énergie est attribuable en grande partie aux raisons évoquées ci-dessus, les tarifs de Groupe E ont également contribué à augmenter le poste, passant de CHF 6602.- en 2023 à CHF 8980.- en 2024. S'ajoute à cela le fait que les charges de l'appartement du concierge libéré en août, en vue des travaux de transformation, ont été pendant quatre mois, à la charge de la commune.

Immeuble Bâla 13 :

Concernant les appartements de l'immeuble de la Bâla 13. Un appartement de 6,5 pièces a

44	Revenus financiers	-222'638.05	-252'300	29'662	-243'618	20'980
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-176'604.00	-198'000	21'396	-201'848	25'244
44390.00	Remboursement de charges	-33'234.05	-42'100	8'866	-28'330	-4'904
44391.00	Autres remboursements de tiers	-12'800.00	-12'200	-600	-13'440	640

été résilié en octobre 2023. La locataire du 4.5 pièces a fait valoir son intérêt pour reprendre le 6.5 pièces pour le 31 décembre libérant ainsi le sien. Entre-temps, le service des bâtiments déjà très chargé s'est trouvé sans collaboratrice administrative, tombée malade début décembre 2023 pour une durée de six mois. En charge des locations, elle n'a pas pu être remplacée avant deux mois, par une personne placée par le chômage et qui n'a pas eu les compétences pour reprendre le sujet. Elle est à son tour partie en congé maladie et a été remplacée en avril 2024 par une collaboratrice administrative, dont le travail a consisté à rattraper les manquements de la remplaçante et les mois de vacance du poste. Parallèlement,

conscient de la fragilité de son organisation, le service des bâtiments en collaboration avec le service technique a fait une demande d'augmentation d'EPT qui est passée au Conseil général en mai 2024. Le recrutement a été freiné par le départ de l'urbaniste en août dont il a fallu pallier l'absence en priorité. Finalement, une mise au concours d'une collaboratrice administrative a pu avoir lieu en octobre pour une entrée en fonction le 1^{er} février 2025.

Au cours de l'année, une annonce pour location a été mise sur le site internet, sans grand succès. Depuis l'arrivée de la nouvelle collaboratrice, des démarches supplémentaires ont été faites. Les appartements de l'immeuble de la Bâla 13 sont difficiles à louer. Les pièces sont petites et biscornues, si bien que malgré les nombreuses visites, le SUB n'a pas trouvé de locataires. Il a fallu remettre une annonce sur un site de professionnels et promettre un loyer gratuit pour trouver quelqu'un. L'appartement de 6,5 pièces était lui-même resté vide du 30 septembre 2020 au 9 avril 2021 et le Conseil communal avait dû finalement se résoudre à en baisser le prix, ne trouvant pas de locataires au prix fixé.

Dans le même immeuble, un second appartement de 2.5 pièces s'est trouvé vacant quelques mois début 2024. Comme il s'agit d'appartements avec encadrement, il s'adresse à une catégorie de personnes bien précise et ne peut être loué à n'importe qui, d'autant que le loyer est assez élevé. CHF 960.- + CHF 160.- de frais d'encadrement, sans compter les charges.

Mis à part le cas du 4,5 pièces, les locations en 2024 ont, somme toute, et étant donné les circonstances, bien marché. La priorité a été mise sur les Mûriers 2, en vue du projet de transformation. Il a fallu résilier les baux des occupants et trouver une place pour le parascolaire le temps des travaux. C'est ainsi que les occupants du Dauphin bleu, c'est-à-dire les Perce-Neige, ont dû quitter le sous-sol des Vernes pour prendre place à Longueville 1. De même, l'école d'Auvernier avait besoin d'une salle en plus, il a fallu reloger la classe relais de Cescole également à Longueville dans les locaux utilisés par « Ma Crèche sous les étoiles ». Ces différents transferts ont permis d'économiser une somme considérable puisqu'ils ont évité la construction d'un bâtiment modulaire, estimé entre 600'000 et 1 million de francs. Il faut rappeler qu'à chaque changement de locataires, il faut compter un certain laps de temps, nécessaire à la remise en état des lieux.